

CULTUREL ENFANT 2012

ATTESTATION CULTURELLE ENFANT

(à remplir par un responsable de l'association ou organisme)
1 attestation par enfant & par an

**A RETOURNER AU CASC ENTRE LE 1er JANVIER 2012 ET
LE 31 OCTOBRE 2012***

*** Toute réception d'attestation en dehors de ces dates aboutira à un refus de participation**

COORDONNEES DE L'ORGANISME

le : ___/___/___

Adresse :

Téléphone : ___/___/___/___/___

Je soussigné, Président(e) de
l'association ou l'organisme :

certifie que l'enfant :

Nom et Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

est adhérent dans notre association, pour la discipline

et a réglé sa cotisation pour un montant total de :€

soit : euros (noter le montant en
chiffres et en lettres) pour l'année 2012.

Signature et cachet obligatoires

**Attestation à retourner au CASC du SDIS 49 (4 pl. de l'Académie – 49100 ANGERS) dans
les délais impartis.**

Un accusé réception vous sera retourné par mail ou par courrier (si dans les 10 jours qui suivent votre demande, vous n'avez pas reçu d'accusé, charge à vous de prendre contact avec le CASC – ce dernier ne pourra être tenu responsable de la non réception de votre document).

**La participation sera versée directement à l'agent courant novembre de l'année suivant les
conditions et montant indiqué dans le règlement.**